

## PROCÈS-VERBAL

Assemblée Générale du 3 septembre 2020  
tenue dans les locaux de la salle Georges Giroud (ex. Patac) à Gap

### Ordre du jour

- 1) Rapport moral
- 2) Rapports d'activités
- 3) Rapport financier et comptes de l'exercice clos
- 4) Rapport d'orientation
- 5) Projet de budget 2020
- 6) Renouvellement des membres du comité directeur
- 7) Renouvellement du (des) vérificateur(s) aux comptes
- 8) Fixation du montant des cotisations annuelles des membres
- 9) Questions diverses

\*\*\*\*\*

L'assemblée générale débute à 14h00

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs : 30

Nombre total d'adhérents : 174 dont

- membres internes (actifs) : 148
- membres externes : 26 représentant 14,9 % du total des adhérents

Le quorum de 20 % étant atteint ( $174 \times 20 \% = 34$ ), l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les adhérents externes peuvent désormais prendre part aux votes. Toutefois, leur nombre ne doit pas dépasser le tiers du nombre total d'adhérents internes (*art. 1-4 du Règlement intérieur du 15/10/2019*).

**Sandrine CHERAMY** a été désignée secrétaire de séance et a rédigé le présent compte rendu.

### 1) – Rapport moral

**Stéphane Vial-Jaime, président**, fait lecture du rapport moral de l'exercice écoulé (annexe 1).  
Les présents n'ayant formulé aucune question, le rapport moral est soumis à vote.

Pour :

57

Contre :

Abstention:

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

### 2) – Les rapports d'activité

- **Monique Pascal, secrétaire générale**, présente les activités générales de l'association pour l'exercice clos.

Les présents n'ayant formulé aucune question, le rapport des activités générales (annexe n°2) est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Pour :

57

Contre :

Abstention:

Le rapport d'activités générales est adopté à l'unanimité.

- **François Tesnière, vice-président Sport** présente les activités sportives de l'association pour l'exercice clos.

Suite à cette présentation, il a été fait lecture des questions de Marc Barrateaud :

1. Quelle sera la hauteur des subventions pour les courses à pied ?
2. Serait-il possible de communiquer plus largement sur la représentation des membres lors des courses ?

Il a été apporté les réponses suivantes :

1. Le montant de l'aide pour les courses individuelles a été doublé en 2018 et il n'est pas envisagé d'autre augmentation en 2020 pour ce type de courses mais la discussion reste ouverte sur des courses collectives (challenge national de trail par exemple ou autre course d'importance locale ou pas).
2. Il est tout à fait souhaitable de mieux faire connaître l'activité de cette section et nous sommes prêts à nous y employer par divers moyens (feuille d'information, articles sur le site, etc.). Il faut cependant que les sportifs nous transmettent des informations (comptes rendus ou/et commentaires de courses, photos, etc.). Engagement est pris de convoquer au plus vite une réunion de la section afin de faire le point et de dégager des orientations propres à satisfaire les attentes des uns et des autres en les conciliant avec le cadre budgétaire de l'ASCEE 05.

L'assemblée ayant obtenu réponse aux questions posées, le rapport d'activités « Sport » (annexe 3) est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Pour :

57

Contre :

Abstention:

Le rapport d'activités « Sport » est adopté à l'unanimité.

- **Pierre Pascal, vice-président Culture**, présente les activités culturelles de l'association pour l'exercice clos.

Les présents n'ayant formulé aucune question, le rapport d'activités pour le secteur « Culture » (annexe 4) est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Pour :

57

Contre :

Abstention:

Le rapport d'activités « Culture » est adopté à l'unanimité.

- **Sophie Deschamps, vice-présidente Entraide**, présente les activités entraide de l'association pour l'exercice clos.

Les présents n'ayant formulé aucune question, le rapport d'activités pour le secteur « Entraide » (annexe 5) est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Pour :

57

Contre :

Abstention:

Le rapport d'activités « Entraide » est adopté à l'unanimité.

### 3) - Rapport financier et comptes de l'exercice clos

N° SIRET : 78 243 691 900 016 - N° national : W052001743

ASCEE 05 - DDT Hautes-Alpes - BP 50 026 05001 GAP Cedex - courriel: [ascee-05.associations.oh.ddt-05@i-carre.net](mailto:ascee-05.associations.oh.ddt-05@i-carre.net)

Notre site : [http://www.fnascee.org/rubrique.php?id\\_rubrique=73](http://www.fnascee.org/rubrique.php?id_rubrique=73)

Lecture du rapport de vérification des comptes par l'un des vérificateurs signataires, Stéphane Blanc (Séverine Mourenas n'ayant pu se libérer pour raisons professionnelles), faisant état de la bonne gestion des comptes de l'association pour l'exercice clos (annexe 6), et qui propose le quitus suite à l'analyse des pièces comptables faite le 29/07/20 en présence de Christiane Pons, trésorière.

**Christiane Pons, trésorière**, présente rapidement l'état de l'endettement et des disponibilités de l'association, après avoir présenté le tableau des dépenses et des recettes par grand poste (annexe 7).

L'assemblée générale ayant terminé son examen des comptes annuels et de leurs annexes, la résolution suivante est mise aux voix.

#### **Résolution :**

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 tels qu'ils ont été arrêtés et donne le quitus au comité directeur de l'association.

Pour :

57

Contre :

Abstention:

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **4) - Rapport d'orientation**

Le président présente le rapport d'orientation de l'association pour l'exercice 2020.

Suite à cette présentation, l'assemblée a débattu sur le point relatif au maintien ou pas de la « journée anniversaire » prévu le 3 octobre prochain.

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, il a été proposé de la reporter à l'année prochaine.

L'assemblée ayant obtenu réponse à toutes les questions posées, le rapport d'orientation (annexe 8) est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Pour :

56

Contre :

Abstention:

1

Le rapport d'orientation est adopté.

#### **5) - Projet de budget 2020**

Le président et le trésorier présentent le budget prévisionnel de l'exercice en cours tel qu'il a été adopté par le comité directeur de l'association. Le président et le trésorier se proposent d'apporter toutes précisions requises (annexe 9).

#### **Résolution :**

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve le budget prévisionnel annexé au présent compte-rendu, qui fait apparaître un total de dépenses de **38530,00 €** [montant total des dépenses prévisionnelles] et un total de recettes de **38530,00 €** [montant total des recettes prévisionnelles].

Pour :

57

Contre :

Abstention:

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **6) - Renouvellement des membres du comité directeur**

Les candidats (annexe 10) sont appelés à se présenter.

Le président rappelle que le nombre de postes à pourvoir, conformément à l'article 10 de nos statuts est de 21 membres au plus. En plus des 4 candidates déclarées à ce jour, il y a donc la possibilité d'élire 5 personnes supplémentaires. Un appel à candidature est lancé, sans succès.

Il est rappelé que la durée du mandat des personnes qui seront élues aujourd'hui sera de 3 ans.

Dans tous les cas :

Les postes seront attribués par nombre décroissant de suffrages obtenus et à condition que le candidat ait obtenu la majorité qualifiée (la moitié du nombre de votants + 1).

En cas d'égalité de suffrages il sera fait application des dispositions prévues à l'article 10 des statuts de l'ASCEE 05.

Résultat des votes :

Candidats	Nbre suffrages	Élus(es)
BALAI COURT Sandrine	57	Pour un mandat de 3 ans
CHERAMY Sandrine	57	Pour un mandat de 3 ans
DESCHAMPS Sophie	57	Pour un mandat de 3 ans
PONS Christiane	57	Pour un mandat de 3 ans

### **7) - Renouvellement du (des) vérificateur(s) aux comptes**

Le président rappelle qu'en vertu de l'article 20 de nos statuts, il peut être élu un ou plusieurs vérificateurs aux comptes. Il est également précisé notamment que ces personnes ne peuvent faire partie du comité directeur de l'ASCEE 05, doivent être adhérents actifs et que leur mandat est d'un an. Il appelle le(s) candidat(s) à se présenter.

Les adhérents présents ou représentés sont appelés à voter pour l'élection des vérificateurs aux comptes de l'association pour un mandat d'un an.

Résultat des votes :

Candidat(s)	Nbre suffrages	Élu(es)
COURME Anne-Marie	57	Pour un mandat d'un an
TOULOUSE Sandra	57	Pour un mandat d'un an

### **8) - Fixation du montant des cotisations annuelles des membres pour l'année 2021**

#### **Résolution :**

Sur proposition du comité directeur de l'association, l'assemblée générale décide de conserver le montant annuel de la cotisation de ses membres en fonction de leur catégorie ou statut. Le détail en est rappelé à l'ensemble des présents(es) :

#### **INTERNE :**

Cat. C : 13 € - Cat. B : 18 € - Cat. A : 22 €

#### **EXTERNE :**

Individuel : 22 € - Couple : 35 € - Famille : 40 €

De plus, il a été évoqué un point sur les cotisations pour les « occasionnels ». En effet, nous sommes parfois confrontés à des demandes de participation à des activités ponctuelles, par exemple de grands-parents soucieux de pouvoir venir avec leurs petits enfants.

Or, il est fondamental que ces personnes soient couvertes par notre assurance et cela, seul le statut d'adhérent le permet.

Il existe bien un statut spécifique appelé « adhérent occasionnel » qui couvre le risque encouru.

Il est donc proposé de définir et d'appliquer désormais un montant d'adhésion dans les cas suivants :

- 1 personne invitée qui participe une seule fois dans l'année à une activité quelconque de l'association hors toute sortie organisée (voyage ou similaire) d'un ou plusieurs jours.
- Dans le cas où la personne souhaiterait participer une seconde fois, elle ne pourrait le faire qu'après s'être acquittée d'une cotisation normale au plein tarif correspondant à son statut (interne ou externe).
- Ce statut d'occasionnel ne donnerait ni droit d'électeur ni d'éligibilité lors des AG
- Dans tous les cas, cette adhésion n'engendrera aucune remise ou tarif réduit. Ce sera systématiquement le coût réel qui sera appliqué sans aucune participation de l'ASCEE

Le montant d'adhésion proposé, si vous acceptez cette proposition, serait de :

2 € / personne ou de 5 € / famille

Dans ce dernier cas, la carte serait alors établie au nom d'un des responsables légaux

Pour :

57

Contre :

Abstention:

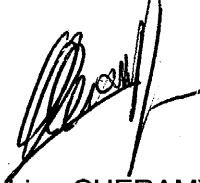
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **8) – Questions diverses**

Aucune question diverse n'a été posée.


Après la projection d'un petit film sur l'interview d'enfants marseillais empreint de la poésie qui accompagne désormais chacune de nos assemblées générales et l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 16h30 et tous les participants invités à déguster les gâteaux et à partager le verre de l'amitié.

La secrétaire de séance,



Sandrine CHERAMY

Le président,



Stéphane VIAL-JAIME

### **Liste des annexes**

1. Rapport moral
2. Rapport d'activité de la secrétaire
3. Rapport d'activité du VP Sport (François Tesnière)
4. Rapport d'activité du VP Culture (Pierre Pascal)
5. Rapport d'activité de la VP Entraide (Sophie Deschamps)
6. Rapport des vérificateurs aux comptes
7. Rapport financier et comptes de l'exercice clos (compte de résultat, balance générale, bilans actif et passif)
8. Rapport d'orientation
9. Projet de budget 2020
10. Liste des candidates au comité directeur
11. Composition du nouveau comité directeur